

TRANSACTION Intervenue à Montréal le 15 décembre 2008.

ENTRE Énergie Carboneutre Inc (ECN) sise au 7811 boul Louis H. Lafontaine, suite 204 , Anjou H1K 4E4 , représenté par Yves Thériault dûment autorisé :

ET Dorbec Excavation Inc sise au [REDACTED]
[REDACTED], ici représenté par M. [REDACTED] dûment autorisé ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Energie Carboneutre inc , reconnaît devoir à Dorbec Inc la somme de 564,086.88 \$ \$plus un intérêt au taux annuel de 9% rétroactivement au 31 juillet 2008 .

Le capital ainsi que les intérêts courus à la date du déboursé du financement à être mis en place sera amorti de la façon suivante , à savoir :

Un versement en capital de 200,000.00\$ à la date du déboursé et le résiduel de 364,086.88\$ mensuellement sur une période de 36 mois portant également un taux d'intérêts au même taux de 9% l'an .

Le premier versement mensuel se fera 30 jours après le déboursé de 200,000.00\$ jusqu'à extinction complète du solde dû.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE 15 DÉCEMBRE 2008

Dorbec Excavation inc

Par ; [REDACTED]

ÉNERGIE CARBONEUTRE INC

Par ; _____
YVES THÉRIAULT

[REDACTED]

③

TRANSACTION Intervenue à Montréal le 15 décembre 2008.

ENTRE Énergie Carboneutre Inc (ECN) sise au 7811 boul Louis H. Lafontaine, suite 204 , Anjou H1K 4E4 , représenté par Yves Thériault dûment autorisé :

ET Fasken , Martineau Dumoulin avocats sise au [REDACTED] [REDACTED] ici représenté par Me. Pierre Meunier , dûment autorisé ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Energie Carboneutre inc , reconnaît devoir à Fasken , Martineau , Dumoulin avocats la somme de 295,661.25\$ plus un intérêt au taux annuel de 9% rétroactivement au 31 juillet 2008 .

Le capital ainsi que les intérêts courus à la date du déboursé du financement à être mis en place sera amorti de la façon suivante , à savoir :

Un versement en capital de 150,000.00\$ à la date du déboursé et le résiduel de 145,661.25\$ mensuellement sur une période de 24 mois portant également un taux d'intérêts au même taux de 9% l'an .

Le premier versement mensuel se fera 30 jours après le déboursé de 150,000.00\$ jusqu'à extinction complète du solde dû.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE 15 DÉCEMBRE 2008

Fasken , Martineau , Dumoulin avocats

Par ; _____
Me. Pierre Meunier

ÉNERGIE CARBONEUTRE INC

Par ; _____
YVES THÉRIAULT



TRANSACTION Intervenue à Montréal le 10 décembre 2008.

ENTRE Énergie Carboneutre Inc (ECN) personne morale dûment constituée , ayant son siège social au 7811 boul Louis H. Lafontaine, suite 204 , Anjou (Québec)H1K 4E4 , représenté par Yves Thériault dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare . :

ET Gestion Bruno St-Onge Inc , personne morale dûment constituée et ayant son siège social au [REDACTED]
Et représentée par M. Bruno St-Onge , dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare.

ET INTERVIENNENT

ET E.C.N. Terrain Inc , personne morale dûment constituée , ayant son siège social au 7811 boul Louis H. Lafontaine, suite 204 , Anjou (Québec)H1K 4E4 , représenté par Yves Thériault dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare . :

ET Yves Thériault , résidant au [REDACTED]

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Energie Carboneutre inc , reconnaît devoir à Gestion Bruno St-Onge Inc. la somme de 275,567.00\$ plus un intérêt au taux annuel de 9.00 % rétroactivement au 19 juillet 2007 .

E.C.N. Terrain Inc et Yves Thériault agissent à titre de caution au présent engagement de Énergie Carboneutre inc pour une somme de 275,567.00\$

Le capital ainsi que les intérêts courus à la date du déboursé du financement du Fonds de Solidarité de la FTQ ainsi que Investissement Québec à être mis en place à la mi-février 2009 sera amorti mensuellement sur une période de 36 mois portant également un taux d'intérêts au même taux de 9.00% l'an .

Le premier versement sera à la date de déboursé.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE 10 DÉCEMBRE 2008

Gestion Bruno St-Onge Inc. [REDACTED]

Par ; _____

ÉNERGIE CARBONEUTRE INC

Par ; _____
Yves Thériault

ECN TERRAIN INC

Par _____
Yves Thériault

Yves Thériault

[REDACTED]

5

TRANSACTION Intervenue à Montréal le 10 décembre 2008.

ENTRE Énergie Carboneutre Inc (ECN) personne morale dûment constituée , ayant son siège social au 7811 boul Louis H. Lafontaine, suite 204 ; Anjou (Québec)H1K 4E4 , représenté par Yves Thériault dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare . :

ET Gestion K.B.C. Inc , personne morale dûment constituée et ayant son siège social au [REDACTED] et représentée par [REDACTED] , dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare

ET INTERVIENNENT

E.C.N. Terrain Inc , personne morale dûment constituée , ayant son siège social au 7811 boul Louis H. Lafontaine, suite 204 , Anjou (Québec)H1K 4E4 , représenté par Yves Thériault dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare

ET

Yves Thériault, résidant et domicilié au [REDACTED]

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Energie Carboneutre inc , reconnaît devoir à Gestion K.B.C. Inc. la somme de 300,000.00\$ plus un intérêt au taux annuel de 9.00 % rétroactivement au 10 octobre 2007 .

Le capital ainsi que les intérêts courus à la date du déboursé du financement du Fonds de Solidarité de la FTQ ainsi que Investissement Québec à être mis en place à la mi-février 2009 sera amorti mensuellement sur une période de 36 mois portant également un taux d'intérêts au même taux de 9.00% l'an .

Le premier versement sera à la date de déboursé.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE 10 DÉCEMBRE 2008

Gestion K.B.C.Inc.

Par ; _____

ÉNERGIE CARBONEUTRE INC

Par ; _____
Yves Thériault

CAUTIONS

ECN TERRAIN INC

Par _____
Yves Thériault

Yves Thériault

[REDACTED]

TRANSACTION Intervenue à Montréal le 4 décembre 2008.

ENTRE Énergie Carboneutre Inc (ECN) sise au 7811 boul Louis H. Lafontaine, suite 204 , Anjou H1K 4E4 , représenté par Yves Thériault dûment autorisé :

ET Brais , Malouin & Associés Inc (BMA) sise au [REDACTED] représentée par M. [REDACTED] dûment autorisé

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :

Energie Carboneutre inc , reconnaît devoir à Brais Malouin & Associés la somme de 164,375.64\$ plus un intérêt au taux annuel de 9% rétroactivement au 1^{er} octobre 2007 .

Le capital ainsi que les intérêts courus à la date du déboursé du financement à être mis en place sera amorti mensuellement sur une période de 36 mois portant également un taux d'intérêts au même taux de 9% l'an .

Le premier versement sera à la date de déboursé.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE 5 DÉCEMBRE 2008

BRAIS MALOUIN & ASSOCIÉS

Par ; [REDACTED]

ÉNERGIE CARBONEUTRE INC

Par ; _____
YVES THÉRIAULT

[REDACTED]

(7)

TRANSACTION Intervenue à Montréal le 10 décembre 2008.

ENTRE Énergie Carboneutre Inc (ECN) sise au 7811 boul Louis H. Lafontaine, suite 204 , Anjou H1K 4E4 , représenté par Yves Thériault dûment autorisé :

ET Hibon Inc., Ingersoll Rand Industrial Technologies , sise au [REDACTED] représenté par M. [REDACTED] dûment autorisé

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Energie Carboneutre inc , reconnaît devoir à Hibon inc. la somme de 122,758.33\$ plus un intérêt au taux annuel de 6.5 % rétroactivement au 31 octobre 2007 .

Le capital ainsi que les intérêts courus à la date du déboursé du financement du Fonds de Solidarité de la FTQ ainsi que Investissement Québec à être mis en place à la mi-février 2009 sera amorti mensuellement sur une période de 12 mois portant également un taux d'intérêts au même taux de 6.5% l'an .

Le premier versement sera à la date de déboursé.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE 9 DÉCEMBRE 2008

Hibon Inc.

Par ; [REDACTED]

ÉNERGIE CARBONEUTRE INC

Par ; _____
Yves Thériault

[REDACTED]

(8)

TRANSACTION Intervenue à Montréal le 15 décembre 2008.

ENTRE Énergie Carboneutre Inc (ECN) corporation dûment constituée ,sise au 7811
boul Louis H. Lafontaine, suite 204 , Anjou H1K 4E4 , représenté par Yves
Thériault dûment autorisé :

ET Les Aciers Jean-Pierre Robert, corporation dûment constituée , sis au [REDACTED]
[REDACTED] ici représenté par M. [REDACTED]
dûment autorisé ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Energie Carboneutre inc , reconnaît devoir à Les Aciers Jean-Pierre Robert Inc la somme de
631,925.60\$ plus un intérêt au taux annuel de 9% rétroactivement au 31 juillet 2008 .

Le capital ainsi que les intérêts courus à la date du déboursé du financement à être mis en
place sera amorti de la façon suivante , à savoir :

Un versement en capital de 300,000.00\$ à la date du déboursé et le résiduel de 331,925.60\$
mensuellement sur une période de 30 mois portant également un taux d'intérêts au même taux
de 9% l'an .

Le premier versement mensuel se fera 30 jours après le déboursé de 300,000.00\$ jusqu'à
extinction complète du solde dû.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE 15 DÉCEMBRE 2008

Les Aciers jean-Pierre Robert Inc.

Par ; _____
[REDACTED]

ÉNERGIE CARBONEUTRE INC

Par ; _____
YVES THÉRIAULT

[REDACTED]

(Signature)

TRANSACTION Intervenue à Montréal le 10 décembre 2008.

ENTRE Énergie Carboneutre Inc (ECN) personne morale dûment constituée , ayant son siège social au 7811 boul Louis H. Lafontaine, suite 204 , Anjou (Québec)H1K 4E4 , représenté par Yves Thériault dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare . :

ET 140852 Canada Inc , personne morale dûment constituée et ayant son siège social au 7811 boul. Louis H. Lafontaine suite 204 Anjou , Québec , H1K 4^E4 et représentée par M. Luc [REDACTED] , dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

140852 Canada Inc , personne morale dûment constituée et ayant son siège social au 7811 Boul. Louis H. Lafontaine , suite 204 Anjou H1K 4^E4 et représentée par M. Luc [REDACTED] dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare.

Annuler les facturations totalisant la somme de 98755.96 \$ émises à titre de frais de gestion et d'honoraires de recherche de financement . Ces factures sont par conséquent annulées par voie de notre de crédit et 140852 Canada Inc , reconnaît que Énergie Carboneutre Inc n'est plus redevable de ces dits montants

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE 10 DÉCEMBRE 2008

140852 Canada Inc.

Par ; _____

ÉNERGIE CARBONEUTRE INC

Par ; _____
Yves Thériault

[REDACTED]

20

TRANSACTION Intervenue à Montréal le 10 décembre 2008.

ENTRE Énergie Carboneutre Inc (ECN) personne morale dûment constituée , ayant son siège social au 7811 boul Louis H. Lafontaine, suite 204 , Anjou (Québec)H1K 4E4 , représenté par Yves Thériault dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare . :

ET 9110-1147 Québec Inc , personne morale dûment constituée et ayant son siège social au [REDACTED] et représentée par M. Jean-Louis St-Onge , dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

9110-1147 Québec Inc , personne morale dûment constituée et ayant son siège social au [REDACTED] et représentée par M. Jean-Louis St-Onge , dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare.

Annuler les facturations totalisant la somme de 214,604.40\$ émises à titre de frais de gestion et d'honoraires de recherche de financement . Ces factures sont par conséquent annulées par voie de notre de crédit et 9110-1147 Québec Inc , reconnaît que Énergie Carboneutre Inc n'est plus redevable de ces dits montants

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE 10 DÉCEMBRE 2008

9110-1147 Québec Inc.

Par ; _____

ÉNERGIE CARBONEUTRE INC

Par ; _____
Yves Thériault



10

TRANSACTION Intervenue à Montréal le 10 décembre 2008.

ENTRE Énergie Carboneutre Inc (ECN) personne morale dûment constituée , ayant son siège social au 7811 boul Louis H. Lafontaine, suite 204 , Anjou (Québec)H1K 4E4 , représenté par Yves Thériault dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare . :

ET 9079-5196 Québec Inc , personne morale dûment constituée et ayant son siège social au 7811 Boul Louis H. Lafontaine bureau 204 , Anjou , H1K 4^B4 Et représentée par M. Yves Thériault , dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Energie Carboneutre inc , reconnaît devoir à 9079-5196 Québec Inc. la somme de 491,030.00\$ plus un intérêt au taux annuel de 9.00 % rétroactivement au 31 juillet 2008 .

Le capital ainsi que les intérêts courus à la date du déboursé du financement du Fonds de Solidarité de la FTQ ainsi que Investissement Québec à être mis en place à la mi-février 2009 sera remboursé en entier à 9079-5196 Québec Inc portant également un taux d'intérêts au même taux de 9.00% l'an .

Le versement sera fait à la date de déboursé.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE 10 DÉCEMBRE 2008

9079-5196 Québec Inc.

Par ; _____
Yves Thériault

ÉNERGIE CARBONEUTRE INC

Par ; _____
Yves Thériault.



TRANSACTION Intervenue à Montréal le 10 décembre 2008.

ENTRE Énergie Carboneutre Inc (ECN) personne morale dûment constituée , ayant son siège social au 7811 boul Louis H. Lafontaine, suite 204 , Anjou (Québec)H1K 4E4 , représenté par Yves Thériault dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare . :

ET 9079-5196 Québec Inc , personne morale dûment constituée et ayant son siège social au 7811 Boul Louis H. Lafontaine bureau 204 , Anjou , H1K 4E4 Et représentée par M. Yves Thériault , dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Energie Carboneutre inc , reconnaît devoir à 9079-5196 Québec Inc. la somme de 939,491.23\$ plus un intérêt au taux annuel de 9.00 % rétroactivement au 31 juillet 2008 .

Le capital ainsi que les intérêts courus à la date du déboursé du financement du Fonds de Solidarité de la FTQ ainsi que Investissement Québec à être mis en place à la mi-février 2009 sera amorti mensuellement sur une période de 5 ans (selon un calcul à déterminer entre les parties en fonction du Bail à 9079-5196 Québec Inc) portant également un taux d'intérêts au même taux de 9.00% l'an .

Le premier versement sera fait à la date de déboursé.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE 10 DÉCEMBRE 2008

9079-5196 Québec Inc.

Par ; _____
Yves Thériault

ÉNERGIE CARBONEUTRE INC

Par ; _____
Yves Thériault



TRANSACTION Intervenue à Montréal le 10 décembre 2008.

ENTRE Énergie Carboneutre Inc (ECN) personne morale dûment constituée , ayant son siège social au 7811 boul Louis H. Lafontaine, suite 204 , Anjou (Québec)H1K 4E4 , représenté par Yves Thériault dûment autorisé à agir tel qu'il le déclare . :

ET Yves Thériault , Homme d'affaires résidant au [REDACTED]

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Energie Carboneutre inc , reconnaît devoir à Yves Thériault. la somme de 204,855.21\$ plus un intérêt au taux annuel de 9.00 % rétroactivement au 31 juillet 2008 .

Le capital ainsi que les intérêts courus à la date du déboursé du financement du Fonds de Solidarité de la FTQ ainsi que Investissement Québec à être mis en place à la mi-février 2009 sera amorti mensuellement sur une période de 5 ans (selon un calcul à déterminer entre les parties en fonction du Baiaa à 9079-5196 Québec Inc) portant également un taux d'intérêts au même taux de 9.00% l'an .

Le premier versement sera fait à la date de déboursé.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE 10 DÉCEMBRE 2008

Yves Thériault

Par ; _____
Yves Thériault

ÉNERGIE CARBONEUTRE INC

Par ; _____
Yves Thériault

[REDACTED]

14

TRANSACTION Intervenue à Montréal le 15 décembre 2008.

ENTRE Énergie Carboneutre Inc (ECN) sise au 7811 boul Louis H. Lafontaine, suite 204 , Anjou H1K 4E4 , représenté par Yves Thériault dûment autorisé :

ET Dorbec Excavation Inc sise au [REDACTED], ici représenté par [REDACTED] dûment autorisé ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :

Energie Carboneutre inc , reconnaît devoir à Dorbec Inc la somme de \$ plus un intérêt au taux annuel de 9% rétroactivement au 31 juillet 2008 .

Le capital ainsi que les intérêts courus à la date du déboursé du financement à être mis en place sera amorti de la façon suivante , à savoir :

Un versement en capital de 200,000.00\$ à la date du déboursé et le résiduel de -----\$ mensuellement sur une période de 24 mois portant également un taux d'intérêts au même taux de 9% l'an .

Le premier versement mensuel se fera 30 jours après le déboursé de 200,000.00\$ jusqu'à extinction complète du solde dû.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE 15 DÉCEMBRE 2008

Dorbec Excavation inc

Par ; [REDACTED]

ÉNERGIE CARBONEUTRE INC

Par ; _____
YVES THÉRIAULT

[REDACTED]

15

Marlene Girard

From: Benoit Ringuette [REDACTED]
Sent: 26 novembre 2008 11:14
To: DomenicA1@[REDACTED]; capozzor@[REDACTED]
Cc: yvesecn@[REDACTED] 'Marlene Girard'
Subject: Efficacité du traitement

Étant donné le questionnement récurrent sur l'efficacité du traitement, voici un historique des volumes de sols traités en fonction des problématiques observées et des mesures correctives effectuées et à effectuer.

- ✚ La mise en route du système avec une pompe (71%) a eu lieu à la mi-avril 2008. Premier problème, les toits d'acier n'étaient pas isolés, donc, l'air extrait se condensait sur les toits à l'extérieur, humidifiant les sols de surface. Isolation a été complétée pour le début du mois de mai.
- ✚ Pour le mois de mai, **4 050 tm** de sols ont été traités avec une pompe en opération (71%), soit une efficacité présumée de 5 704 tm. Le problème noté lors de cette période est l'étanchéité des portes qui a été corrigée lors des mois de juin et juillet 2008.
- ✚ Pour le mois de juin, **2 250 tm** de sols ont été traités avec une pompe en opération (71%) jusqu'au 6 juin et avec 2 pompes par la suite. Le problème noté lors de cette période est l'étanchéité des portes qui a été réglée pour la fin du mois de juin. Également la température de l'eau de l'aqueduc a commencé à monter au cours du mois réduisant l'efficacité de la condensation.
- ✚ Pour le mois de juillet, **5 050 tm** de sols ont été traités avec deux pompes en opération sur 3 semaines et une pompe (71%) une semaine (71%). Le principal problème noté lors de cette période est l'augmentation de la température de l'eau de refroidissement.
- ✚ Pour le mois d'août, **2 475 tm** de sols ont été traités avec deux pompes en opération sur 4 semaines. Le problème majeur noté lors de cette période est l'augmentation de la température de l'eau de refroidissement qui a atteint 25 °C et l'air à la sortie à 35 °C. De plus, les premiers symptômes du durcissement des joints de toit sont apparus, modifiant l'efficacité du vacuum.
- ✚ Pour le mois de septembre, **1 135 tm** de sols ont été traités avec deux pompes en opération sur 4 semaines. Le problème majeur noté lors de cette période est l'augmentation de la température de l'eau de refroidissement qui a atteint 25 °C et l'air à la sortie à 35 °C et le durcissement des joints de toit sont apparus, modifiant l'efficacité du vacuum. Une période entière de traitement (20 jours) a été perdue. Des nouveaux joints ont été trouvés et testés.
- ✚ Pour le mois d'octobre, **2 605 tm** de sols ont été traités avec deux pompes en opération sur 4 semaines. Le problème majeur noté lors de cette période est le durcissement des joints de toit, le remplacement des joints a été complété à la troisième d'octobre.
- ✚ Pour le mois de novembre, **112 tm** de sols ont été traités avec deux pompes en opération sur 4 semaines. Un nouveau problème relié au colmatage de la pierre nette est apparu, réduisant l'efficacité du mouvement d'air à travers les sols. Ce problème nécessite le nettoyage de la pierre nette dans le fond. Ce nettoyage a été complété pour les cellules 9, 11 et 6 en date du 26 novembre. Les autres cellules devraient être vidées et nettoyées avant la fin du mois de novembre pour corriger le problème.

Actuellement, l'isolation des murs de béton est pratiquement complétée. Il reste à compléter l'isolation des toits. L'étanchéité des toits est très bonne, la température de refroidissement de la ville est revenue à 9°C, ce qui est correct pour le refroidissement. D'ailleurs le volume d'eau sortie par jour (6 000 L) correspond aux valeurs des mois de mai et juin. Il reste à régler le problème de colmatage de la pierre nette. Avec ces modifications, les équipements de pompage actuels, la température de refroidissement actuelle et une vidange et remplissage rapide des cellules, la capacité de traitement devrait atteindre 2 lots par mois 6 600 tm, si non vous pourrez toujours virer votre ingénieur de chantier.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE CARBONE NEUTRE (SICN) INC.

Benoit Ringuette, ing.
USINE: 8770, Place Marien
Montréal, Québec
Tél: [REDACTED]
Fax: [REDACTED]
Cell: [REDACTED]
e-mail: [REDACTED]

[REDACTED]

(17)